

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 13 mai 2020

Le parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine va bientôt voir le jour

L'année 2019 a été couronnée de succès pour le projet de parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine, développé par la société ABO Wind. La construction du parc va pouvoir débuter avec pour objectif ambitieux la mise en service des 4 éoliennes d'ici la fin de l'année 2020.



Vue depuis la RD 514 - hameau de Vaubelin (première éolienne à 1,5 km) ©Géophom

Un bref historique

Dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement des énergies renouvelables et en accord avec la municipalité et la communauté de communes de l'Ernée, ABO Wind a initié en 2013 des études de faisabilité de création d'un parc éolien dans le secteur Sud du territoire de la commune de Saint-Hilaire-du-Maine.

L'étude et l'analyse des aspects environnementaux, techniques et économiques du projet, ainsi que les préconisations formulées par les services de l'Etat, ont permis de retenir **un projet composé de 4 éoliennes**. Les habitants de Saint-Hilaire-du-Maine et des communes voisines ont été tenus informés tout au long du développement du projet, entre autres via l'organisation de réunions publiques, via la distribution de bulletins d'information et via l'implication de l'association locale « Vents Citoyens ».

Un arrêté accordant le permis de construire a été délivré par le Préfet de la Mayenne en mars 2017. Ensuite, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien a été instruit, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Une enquête publique s'est déroulée du 10 décembre 2018 au 10 janvier 2019, au cours de laquelle le dossier a été tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Hilaire-du-Maine et a fait l'objet d'une grande mobilisation en sa faveur, en bénéficiant notamment du large soutien des membres de l'association « Vents Citoyens ». A l'issue de la procédure d'enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve. La commission départementale de la nature, des paysages et des sites s'est réunie le 30 avril 2019 et a également émis un avis favorable au projet.

L'arrêté préfectoral autorisant à exploiter le parc éolien a été délivré le 5 juillet 2019 et n'a fait l'objet d'aucun recours par des tiers. En parallèle, ABO Wind a procédé à une actualisation du modèle d'éolienne. D'un gabarit similaire, le modèle N117 du turbinier Nordex a été retenu, notamment pour ses performances acoustiques.

Les étapes de construction

Le chantier de construction du parc éolien s'étalera sur l'année 2020 de la façon suivante :

- **Construction des voies d'accès et des plateformes de levage dès la fin du printemps** : les emprises seront dans un premier temps piquetées, puis la terre végétale décapée et les empiètements pourront ensuite être mis en œuvre.
- **Construction des fondations des éoliennes pendant l'été** : le ferrailage de fondation et la section d'ancrage seront mis en place avant le bétonnage de la fondation, puis, la terre sera remblayée jusqu'à la base du mât de l'éolienne.
- **Équipement et raccordement électrique** : un poste de livraison de l'énergie électrique sera installé sur le site, puis des tranchées seront creusées afin d'enterrer les câbles qui reliront les éoliennes au poste de livraison. En parallèle, le poste de livraison sera également raccordé au réseau public de distribution (ENEDIS) et au réseau de télécommunication.
- **Transport et montage des éoliennes pendant l'automne** : le transport des différents composants de l'éolienne se fera par convois exceptionnels. Le montage des composants (mât, nacelle puis pales) sera réalisé grâce à une grue de levage de très forte capacité. Ce sera la dernière phase du chantier avant la mise en service du parc.

Ancrage local

Dès sa création en octobre 2014, l'association « Vents Citoyens » s'est rapprochée d'ABO Wind pour exprimer son souhait de participer au financement du parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine, afin de contribuer localement au développement de la transition énergétique. ABO Wind et Vents Citoyens continuent de travailler dans ce sens et s'appêtent à signer un accord prochainement.

Un pas de plus en faveur de la transition énergétique

Le parc éolien produira **près de 30 millions de kilowattheures d'électricité par an**, ce qui correspond à la moitié de la consommation électrique du secteur résidentiel du territoire de la Communauté de Communes de l'Ernée, qui compte environ 21 000 habitants.

Pour plus d'information sur le projet :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/saint-hilaire-du-maine.html>

ABO Wind

Fondée en 1996, ABO Wind compte parmi les développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe. En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans. La société ABO Wind est une entreprise internationale mais reste une entreprise à dimension humaine et indépendante de grands groupes. Début 2020, plus de 600 collaborateurs sont actifs au sein d'ABO Wind, dont 100 en France.

Le groupe ABO Wind a raccordé au réseau à ce jour environ 780 éoliennes, soit 1800 MW. Début 2020, ABO Wind France a mis en service au total 25 parcs éoliens pour une puissance installée globale de 306 MW. Cela représente 158 éoliennes, pour alimenter environ 250 000 personnes avec de l'électricité propre. ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1200 MW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.

Contact presse : Cristina ROBIN, Responsable communication
cristina.robin@abo-wind.fr, 05 34 31 13 43 ou 06 33 64 95 32

Siège social : 2 rue du Libre Echange - 31500 Toulouse - France
ABO Wind sàrl au capital de 100.000 Euros – Siren : 441 291 432 - e-mail : contact@abo-wind.fr - web : www.abo-wind.fr
Toulouse / Lyon / Nantes / Orléans